

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2024

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 120

présenté par

Mme Taillé-Polian, Mme Pasquini, M. Raux, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et M. Thierry

ARTICLE 8

I. – À la seconde phrase de l'alinéa 1, supprimer les mots :

« et Institut national de l'audiovisuel ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression aux alinéas 2 et 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à sortir l'Institut national de l'audiovisuel du périmètre de la fusion des sociétés de l'audiovisuel public.